

Carte de zonage réglementaire

Zonage du PPRI de la Sélune

- Zone bleue
- Zone orange
- Zone rouge

Hydrographie

- Etangs

Fond

- Batiments
- Limites communales

Echelle 1/25 000
 0 1000 m N

Sources : IGN Scan 25, Alp/Georiques, SEPIA Conseils

Version 4

Mars 2019




Tableau de correspondance des zones

	Aléa fort ⁽¹⁾	Aléa faible ⁽²⁾	Aléa très faible ⁽³⁾
Zones non urbanisées	Zone rouge	Zone orange	Zone orange
Zones économiques	Zone rouge	Zone bleue	Zone bleue
Zones urbanisées	Zone rouge	Zone bleue	Zone bleue

⁽¹⁾ Aléa fort = hauteur d'eau > 2m, risque d'accélération de la vitesse d'écoulement, berges et îlots mineurs
⁽²⁾ Aléa faible = hauteur d'eau < 2m sans risque d'accélération de la vitesse d'écoulement
⁽³⁾ Aléa très faible = hauteur d'eau de quelques centimètres, coupes de surverse de bords protégés